

COMMUNE DE VINASSAN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 04 Octobre 2012 à 18h30

Date de la convocation : 26 Septembre 2012

Date d'affichage :

PRESENTS : MM. Didier ALDEBERT- Gérard GARCIA- Christian GARRABE- Victor FUERTES- Gérard FRATICOLA- Gérard BATIGNE – M. Jean Paul BACABE - Mmes Marie Claude DELLONG- Sylvie BARRAU- Chantal ESPADA- Mme Emmanuelle CODINA -Mme Nadine RESSEGUIER- MM. Cyril POULET-Jacques ROUCH- Jean-Louis OURNAC.

REPRESENTES : FOURGOUS Anne Marie par Gérard BATIGNE
CAYRE Katia par Nadine RESSEGUIER
IMBERNON Marie par Christian GARRABE
Gilles GRANAL par Gérard FRATICOLA

Secrétaire de séance : Sylvie BARRAU

En ouverture de séance l'assemblée adopte le compte rendu de la réunion du 05 Juillet 2012 présenté par Monsieur le Maire.

2012-24 Décision modificative budgétaire n°1

Comme tous les ans à pareille époque, Monsieur le Maire propose d'actualiser les autorisations budgétaires de l'exercice en cours pour tenir compte des dépenses réelles et des recettes nouvelles.

Il est proposé de réinjecter 10079€ dans la section de fonctionnement et 1 000€ en section d'investissement.

L'assemblée vote à l'unanimité les modifications budgétaires suivantes :

FONCTIONNEMENT

Recettes :	Chapitre 70 produit des services	- 1 000
	Chapitre 73 Impôts et taxes	10 301
	Chapitre 74 Dotations subventions	258
	Chapitre 77 Produits exceptionnels	<u>1 120</u>
		10 679
Dépenses :	Chapitre 011 Dépenses à caractère général	- 900
	Chapitre 012 Charge de personnel	10 079
	Chapitre 65 Autres charges courantes	<u>1 500</u>
		10 679

INVESTISSEMENT

Recettes chapitre 13	Subventions d'Équipement :	1 000
Dépenses Chapitre 23	immobilisation en cours :	1 000

2012-25 Modification du périmètre du Grand Narbonne

Il s'agissait de délibérer sur l'adhésion de Fraïsse des Corbières. Mais suite à la refonte de la carte Départementale Intercommunale, le conseil Communautaire devra délibérer à nouveau sur cette adhésion. Les conseils municipaux ne peuvent pas réglementairement se prononcer avant la décision communautaire. Ce point est donc retiré de l'ordre du jour.

2012-26 Extension compétence du Grand Narbonne pour la création de zone de développement éolien.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que dans le cadre du projet d'agglomération concernant la maîtrise des consommations d'énergie et de développement des énergies renouvelables, le Grand Narbonne communauté d'Agglomération a souhaité engager une démarche d'accueil et de maîtrise du développement des pays éoliens sur son territoire.

L'objectif de cette démarche intercommunale est de localiser les sites propices à l'installation d'éoliennes et d'assurer une croissance cohérente et maîtrisée de cette source d'énergie renouvelable en tenant compte de différentes contraintes telles que l'environnement, les servitudes, le cadre de vie...

Il précise que la Commune ne serait pas ou peu impliquée par ces projets de zone compte tenu de la petitesse du territoire. De toute façon l'autorisation d'implanter des éoliennes restera de la compétence communale.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de son Président, approuve le transfert de la compétence facultative « création de zone de Développement Eolien » au Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2012-27 Approbation de la charte Natura 2000

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 20 Mars dernier le document d'objectif de la Charte Natura 2000 du Massif de la Clape est opérationnel.

Il rappelle que ces chartes Natura 2000 composent un réseau de sites qui hébergent des espèces et des milieux naturels rares ou menacés à l'échelle Européenne. L'engagement des Etats et de l'Union Européenne est de préserver ce patrimoine écologique à long terme.

Tous les acteurs et utilisateurs de la Clape ont participé à l'élaboration de la charte concernant le Massif de la Clape sur le respect des engagements pris dans l'esprit Natura 2000.

Cette charte représente un outil d'adhésion aux objectifs de conservation et de rétablissement des espèces et des habitats naturels définis dans le document d'objectif.

Il précise que l'adhésion à cette charte repose sur une démarche volontaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'adhérer à la Charte Natura 2000 du massif de la Clape.

2012-28 Convention Présence Aude avec ERDF

Cette convention renforce le partenariat avec ERDF afin de développer une dynamique d'accompagnement dédiée pour la Commune sur les domaines suivants comme renforcer la proximité, contribuer à la gestion des incidents liés au réseau électrique, améliorer l'environnement des travaux et être un acteur sociétal du développement durable.

Ce document précise les échanges d'informations entre la Commune et un interlocuteur privilégié d'ERDF pour améliorer et anticiper la distribution électrique.

Cette convention doit désigner un correspondant tempête qui en cas d'incident climatique important sur le réseau électrique, aura un rôle spécifique d'informations et de communication entre la Commune, les administrés et ERDF.

L'assemblée adopte à l'unanimité la convention « Présence Aude » avec ERDF et désigne M. Gérard BATIGNE comme correspondant tempête.

2012-29 Convention utilisation scolaire de la piscine communautaire de Fleury

Comme les années antérieures, il s'agit d'une convention d'utilisation de la piscine communautaire de Fleury pour permettre aux classes de l'école primaire d'utiliser ce plan d'eau. Cette convention est établie pour le mardi de 14h à 16h pour la période du 25 Mai au 14 Juin 2013.

L'Assemblée adopte ladite convention dont le montant à s'acquitter est de 1 080€.

2012-30 Rapport annuel 2011 sur les services publics de l'eau potable et de l'assainissement

Réglementairement, chaque année, le Grand Narbonne, communauté d'agglomération, établit un rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année écoulée. Composé de plus de 150 pages, il dresse un bilan sur le mode de gestion, l'aspect financier, les ressources et la distribution du service de l'eau potable ainsi que sur le service de l'assainissement sur l'ensemble du territoire.

L'assemblée n'a pas d'observations particulières à formuler sur ce rapport qui peut être consulté par tout citoyen en Mairie.

2012-31 Rapport annuel 2011 sur le service public d'élimination des déchets.

Ce document obligatoire établi par le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération porte sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2011. Ce rapport est à la disposition de tout citoyen.

Au cours du débat, il est fait remarquer plusieurs dysfonctionnements au niveau de la déchetterie Vinassan Armissan.

M. ALDEBERT répond que l'ensemble de ces problèmes ont été transmis au délégué communautaire en charge du service. Il espère que les améliorations d'accueil seront rapidement constatées sur le site.

2012-32 Acquisition parcelle AI 46 lieu- dit « Les Crouzets ».

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les différents contacts avec Monsieur BONNET et Madame CASAS suite à leur intention de vendre une parcelle cadastrée section AI n° 46 au lieu- dit « Les Crouzets » de 2 897m².

Il rappelle la politique mise en place par le Conseil Municipal pour la préservation des espaces naturels et la lutte contre la cabanisation. Ce terrain est situé à proximité de propriétés communales qui pourraient former à terme un vaste ensemble.

Il propose d'accepter l'achat du terrain sur la base de 1€ le m² soit 2 897€. Cette dépense est déjà inscrite au budget primitif 2012.

L'assemblée vote à l'unanimité l'acquisition de la parcelle AI n°46 pour le prix principal de 2 897€.

2012-33 Information prise dans le cadre des délégations

Par décision du 12 juillet 2012, un avenant a été passé avec le groupement d'entreprise SNE-SPIE, pour dans le cadre des travaux rue Jean Jaurès, modifier certains prix unitaires de prestations dans le cadre de la convention d'enfouissement des réseaux France Télécom. Les prix sont globalement à la baisse par rapport au marché initial.

Par décision du 26 juillet 2012, un marché a été conclu avec le cabinet FERRANDO pour la mission CSPS (Coordination Sécurité et Protection des Salariés) dans le cadre des travaux de la rue Jean Jaurès pour un montant de 1 400€ HT soit 1 674.40€ TTC.

La séance est levée à 19h30.